



Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à KIBUNGU.-

Requête swahilis  
Rwamagana.-

1038 | AI 10/02/AT  
-----  
13/4/57

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En annexe à la présente j'ai l'honneur  
de vous faire parvenir copie de la lettre du 9.4.57  
m'adressée par quelques swahilis de Rwamagana. Les  
intéressés marquent leur accord au déplacement projeté,  
mais sollicitent une aide plus considérable.

Je vous prie d'examiner avec bienveillance  
la possibilité de leur donner satisfaction.-

Pour le Résident du Ruanda, empêché  
Le Résident adjoint, a.i. ANTONISSEN, W.,

fait via le chef  
6.11.57

4

Rwamagana, le 9 Avril 1957.-

A Monsieur le Résident du Rwanda  
à KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la solution du cas suivant, qui nous concerne.

Comme le Centre Commercial de Rwamagana vient d'être agrandi en même temps que la Cité des Suahili, l'Administrateur de Territoire vient de nous donner ordre de détruire nos maisons pour en bâtir des nouvelles sur d'autres parcelles.

Il nous distribue, à cet effet, 50 arbres à chacun, pour la reconstruction. Ces arbres sont à 8 km. de la Cité et il nous incombe de les transporter.

Vous êtes sans ignorer, Monsieur le Résident, que la construction d'une maison en pisé nécessite, au moins, 150 arbres perches y comprises. D'autre part transporter sur tête les 50 arbres est chose quasi impossible, vu la distance.

Nous admettons que nos maisons doivent, pour le bien public, être détruites et reconstruites sur des nouveaux emplacements. Mais n'y aurait-il pas un autre arrangement plus convenable et plus apte à nos pauvres moyens? Ne pourrait-on pas prévoir, par exemple, une indemnisation relative pouvant nous permettre de nous rétablir convenablement?

Il ne serait pas exclu de proposer à l'Administration, si votre Haute Autorité le juge possible, de nous construire des maisons en matériaux durables que nous paierions par mensualité. Nous avons vu l'exemple à Nyanza, lorsque les habitants de la Cité furent déplacés de Kavumu à Mugandamure (Akirabo). Les uns ont reçu des indemnités, d'autres ont eu la faveur de disposer des maisons construites pour eux par le Gouvernement et qu'ils paient mensuellement.-

Nous vous demandons, Monsieur le Résident, de vouloir bien examiner ce cas avec votre bienveillance habituelle, pour que nous ne soyons pas lésés dans ce que nous croyons notre droit.

Veillez agréer, Monsieur le Résident, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments très respectueux.

SELEMAN JUMA (empreinte digitale)

BRAHIM ISMAIL (empreinte digitale)

MUHAMUD MABRUKI (empreinte digitale)

ZUBAIRE ABDALLAH (sé)

SAIDI RAMAZANI (sé).